

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

LIANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes copie de certaines lettres d'un caractère confidentiel concernant la révolte dans les *Territoires du Nord-Ouest*, pendant l'année 1885.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 29 mars 1886.

Sur motion de M. *Trow*, secondé par M. *Irvine*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie du témoignage complet, du résumé du juge et de tous les autres documents relatifs au procès de *Louison Mongrain* pour le meurtre de *David L. Cowan*, membre de la police à cheval, autrefois du comté de *Carleton*. Aussi de toutes pétitions, correspondance et ordres en conseil relatifs à la commutation de la sentence de mort de *Louison Mongrain*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Weldon*, secondé par M. *Mills*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état indiquant le montant de l'indemnité payée pour expropriation de terrains pour l'embranchement du chemin de fer Intercolonial sur *Indiantown*, dans le comté de *Northumberland, N.-B.*, les noms des personnes auxquelles l'indemnité a été payée, et ce qui a été payé à chacune d'elles. Les noms des évaluateurs nommés pour établir la valeur des dommages, et le montant payé pour leurs services; les noms des hommes de loi employés à ce sujet, et les divers montants payés pour leurs services.

Sur motion de M. *Weldon*, secondé par M. *Mills*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état du revenu et des frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial pour chaque mois depuis le 1er juillet 1885 jusqu'au 1er février 1886, spécifiant les différentes sources de revenu, et le montant (s'il en est) porté chaque mois au crédit du revenu et provenant du compte des approvisionnements pour travaux mécaniques.

Sur motion de M. *Charlton*, secondé par M. *Paterson (Brant)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état donnant,—

1. Le nombre total d'acres de terres à pâturages louées jusqu'au 1er mars 1886.
2. Les noms des locataires de pâturages qui ont du bétail sur les terres affermées; le nombre d'acres compris dans chaque bail; la date du bail; la position géographique de la superficie comprise dans chaque bail; le numéro du bail; le nombre de têtes de bétail sur chaque terre affermée; la date à laquelle le bétail a été mis en premier lieu sur les dits pâturages et le nombre total d'acres compris dans ces baux.
3. Les noms des locataires de pâturages qui n'ont pas mis de bétail sur les terres affermées; le nombre d'acres compris dans chaque bail; la position géographique de la superficie couverte par chaque bail; le numéro du bail; et le nombre total d'acres compris dans ces baux.

4. Le revenu total provenant de ces baux. Tous les états demandés devant être jusqu'à la date du 1er mars 1886.